

Formulaire de demande

Votre communauté a-t-elle présenté une demande dans le passé? __ oui __ non
(veuillez cocher une réponse)

Merci de bien vouloir prendre le temps de nous parler de votre communauté et de ce qui la rend spéciale.

1. Veuillez fournir les renseignements suivants et, dans un document Word séparé, fournir les anecdotes de votre communauté pour compléter votre demande.
2. Veuillez enregistrer votre fichier sous le nom de votre communauté.
3. Toutes les soumissions doivent être présentées en format Microsoft Word.
4. **Toutes les soumissions doivent être envoyées par courriel à l'adresse communityspiritaward@novascotia.ca, par télécopieur au numéro 902-424-0710 (à l'attention du Prix pour l'esprit communautaire) ou par la poste à l'adresse suivante : Communautés, Culture et Patrimoine, Prix pour l'esprit communautaire, C.P. 456, Halifax (N.-É.), B3J 2R5. Toutes les soumissions doivent être reçues avant minuit le 30 avril 2019.**

Veuillez remplir les champs obligatoires suivants :

Nom de la communauté :

Votre communauté a-t-elle présenté une demande dans le passé?

Contact pour la présentation de la candidature :

Adresse postale :

Adresse municipale :

Courriel :

Numéro de téléphone (jour) :

Numéro de téléphone (soir) :

Autre personne-ressource :

Courriel :

Numéro de téléphone (jour) :

Numéro de téléphone (soir) :

Noms des groupes de la communauté (**au moins quatre groupes à l'appui sont requis**) qui font partenariat pour présenter cette candidature :

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

Je reconnais que si ma communauté est lauréate du prix, ma soumission sera mise à la disposition du public et d'autres commanditaires de programmes sur le site Web du ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine, et que le contenu de ma soumission sera utilisé aux fins de marketing et de promotion du programme des Prix pour l'esprit communautaire.

Des renseignements supplémentaires recueillis aux fins d'administration du programme des Prix pour l'esprit communautaire seront uniquement utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis et seront gérés conformément à la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (***Freedom of Information and Protection of Privacy Act***) de la Nouvelle-Écosse.